# PROTOCOLE DEPARTEMENTAL de mise en place d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

### <u>Pour les élèves du 1er degré</u> (Protocole à destination des directeurs d'école)

\* Circulaire n° 2015-016 du 22-1-2015

« Troubles durables et persistants malgré les prises en charge pédagogiques et rééducatives »

### 3 situations:

### • Il n'existe pas de PAP

Demande à faire au centre médico-scolaire par les représentants légaux sur proposition du conseil des maîtres

### II existe déjà un PAP

### 🔖 Pas de nouvelle demande, actualisation du PAP dans le LPI, dans tous les cas.

☞ le PAP existant a vocation à être revu annuellement par l'équipe pédagogique en conseil de cycle/de classe, conformément à la circulaire, l'objectif pour l'élève étant de gagner en autonomie compte tenu des compensations qu'il aura développées (aucune nouvelle demande ou demande de renouvellement n'est à effectuer).

### • II existe un dossier MDPH

Pas de demande à formuler. Utilisation du document de mise en œuvre du PPS (dans le LPI).

### La demande de PAP :

- La demande émane des représentants légaux
- Sur proposition de l'équipe éducative après analyse en conseil des maîtres en lien avec le RASED et psychologue scolaire.

### Instruction de la demande :

# • Contenu du dossier à transmettre au secrétariat du centre médico-scolaire par le directeur d'école :

- ➤ Le formulaire de demande d'examens à la demande (document en Annexe)
- La fiche pédagogique dûment remplie et commentée, avec l'avis <u>obligatoire</u> du conseil des maîtres (document en Annexe)
- ➤ Le PPRE (issu du LPI avec son bilan), le dernier LSU, une copie d'évaluations écrites en classe, corrigées et notées et des photocopies de cahier dans les activités posant problèmes

## Contenu du dossier à transmettre directement au secrétariat du centre médicoscolaire par les représentants légaux

- Bilan d'évaluation psychométrique sous pli cacheté et confidentiel (psychologue E.N, psychologue libéral)
- Les bilans initiaux et d'évolution paramédicaux et médicaux (orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricité, orthoptiste, pédiatre, centre de référence ou autre centre de diagnostic...) sous pli cacheté et confidentiel, à l'attention du médecin de l'E.N.

Dossier suivi par Dr Virginie DEVILLE

Promotion de la santé

En faveur des élèves

Téléphone 0329767897

Service

Mél ce.psfe55@ac-nancy-metz.fr

24 aves du 94ème R.I. BP 20564 55013 BAR-LE-DUC

Téléphone du standard 03 29 76 63 63

Cognition in Smoot in Proceeds in 1 found on Found on Elevan

When the Cognition of Cognition of

55100 VERDUN

6C Avenue de Verdun - 55700 STENAY

Centre médico-scolaire BAR LE DUCSecrétaire: LOPEZ Alinece.cms-bar55@ac-nancy-metz.fr2 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR-LE-DUCTél : 03.29.45.13.94Fax : 03.29.45.58.20

<u>Centre médico-scolaire COMMERCY</u>
61 Ter rue de Saint Mihiel
55203 COMMERCY

Secrétaire: HAUTCOLAS Ingrid ce.cms-com55@ac-nancy-metz.fr
Tél: 03.29.91.07.26 Fax: 03.29.92.02.94

Centre médico-scolaire VERDUNSecrétaire: JOB Auréliece.cms-ver55@ac-nancy-metz.frEspace Driant Bât 1, entrée C, rue de Saint MichelTél : 03.29.83.59.03Fax : 03.29.83.59.49

<u>Centre médico-scolaire STENAY</u>
Maison de la Santé

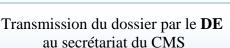
Secrétaire: ROMANO Elodie ce.cms-ste55@ac-nancy-metz.fr
Tél: 03.29.80.35.22 Fax: 03.29.80.35.23

## PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (PAP)

## L'élève du 1er degré a des troubles d'apprentissage sévères et /ou durables

Л é С Demande d'examens à la demande au secrétariat du centre médico-scolaire

Instruction et composition du dossier par le Directeur d'école (DE) et les responsables légaux



#### Joindre:

- demande d'examen à la demande
- Informations pédagogiques avec avis du DE, copie d'évaluations, photocopies de cahier, PPRE, dernier

# Transmission par les responsables légaux au secrétariat du CMS

sous pli cacheté et confidentiel

- Bilan d'évaluation psychométrique (psychologue EN, psychologue libéral)
- Derniers bilans médicaux, paramédicaux

## Evaluation médicale et avis rédigé par le médecin E.N

IJ

Troubles des apprentissages justifiant la mise en œuvre d'un PAP

Avis favorable Médecin E.N rédige l'avis médical du PAP (envoi numérique)

Difficultés scolaires non durables ou ne relevant pas d'un trouble des apprentissages ne justifiant pas la mise en œuvre d'un PAP Avis défavorable



# Information du DE - Directeur d'école informe les représentants légaux

Le directeur d'école

Élabore le PAP dans le LPI de l'élève avec l'équipe pédagogique,

la famille et les professionnels concernés

Signature par les représentants légaux et DE



L'équipe pédagogique enseignant (s) Met en œuvre le PAP



Suivi du PAP évaluation annuelle en conseil de cycle/classe (à partir du bilan extrait du LPI) et Transmission inter cycles/établissement



Autres mesures à envisager:

Éducatives, Pédagogiques (droit commun) Autres dispositifs Le directeur d'école propose d'autres accompagnements